Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215600750-20260410-2026065-DE

Guer
Ville et Nature

République Française
Département - Morbihan

Délibérations de la Ville de Guer
Séance du 10/04/2026

L'an 2026 et le 10 Avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Ville de GUER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Paul RODRIGUEZ, Maire.

Date de la convocation : 03/04/2026

Nombre de membres : 29

PRESENTS : Mmes : AUGÉ Diavie Ursula, BRIQUET Virginie, COUPEZ Marie-Laure, GRU Nathalie, HERBERT Caroline, HERVOT Noëmie, HOUSSIN Yvette, JOUEN Brigitte, LEVASSEUR Frédérique, MÉTAYER Cassandre, PIEL Mickaëlle, PIHÉRY Nicole, PLUMIER Julie, MM : ANDRE Mathieu, BLANDIN Jean-Yves, CARLETTO René, COWET Vincent, GERNO Anthony, GILLES Emmanuel, JOLY Matthieu, LE GOUIC Jean-Pol, POIRIER Christophe, QUESNEL Maxime, RENIMEL Pascal, RODRIGUEZ Paul, SARAZIN Claude

ABSENT(S) : Absent(s) ayant donné procuration : Mme RITLENG Sandra à M QUESNEL Maxime, MM : COLLÉAUX David à MME MÉTAYER Cassandre, ORHAN Jean-Claude à M RODRIGUEZ Paul
Secrétaire de Séance : Yvette HOUSSIN

19 2026 -065 7.1_ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

La commune de Guer est régie par la nomenclature M57 depuis le 1er janvier 2024. Cette nomenclature transpose aux communes et EPCI une large part des règles budgétaires et comptables applicables aux Métropoles, Régions et Départements. Parmi ces règles figure la recommandation de se doter d'un règlement budgétaire et financier qui fixe les règles de gestion applicable à la Ville de Guer pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits et l'information des élus.

La ville de Guer comporte quatre budgets dont, deux budgets sont soumis à la nomenclature M57 :

- le budget principal

- le budget Lotissement Communal La Doue

Le budget Assainissement est soumis à la nomenclature M49 et le budget Réseau de chauffe à la nomenclature M4.

Le règlement reprend:

- Le cadre juridique du budget communal (le débat d'orientation budgétaire, le budget primitif, les décisions modificatives et le budget supplémentaire, le compte financier unique),

Le secrétaire de séance

Yvette HOUSSIN

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER 56380 (Morbihan)

Paul RODRIGUEZ

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215600750-20260410-2026065-DE

- La gestion pluriannuelle,
- L'exécution budgétaire et comptable (les rattachements, les restes à réaliser, l'exécution des recettes et des dépenses, la liquidation et l'ordonnancement, les subventions versées),
- Les régies,
- L'actif et le passif (la gestion patrimoniale, l'inventaire, l'amortissement, la gestion de la dette, les engagements hors bilan, les provisions, les garanties d'emprunt),
- La commande publique (les procédures et mise en concurrence systématique).

Le règlement budgétaire et financier pourra être complété à tout moment en fonction notamment des modifications législatives ou réglementaires qui nécessiteraient des adaptations de règles de gestion.

Toute modification de ce règlement, par voie d'avenant, fera l'objet d'un vote par le Conseil Municipal.

Considérant, qu'il convient de présenter et d'approuver ce réglement par la nouvelle assemblée délibérante suite aux élections du 15 mars 2026,

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le règlement budgétaire et financier de la Ville de Guer annexé à la présente délibération.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL, Favorable : A l'unanimité (pour : 29 contre : 0 abstention : 0)

Le secrétaire de séance

Yvette HOUSSIN

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER 56360 (Morbihan)

Paul RODRIGUEZ